



GARANCE
Garants de votre
indépendance

COMMUNIQUE DE PRESSE

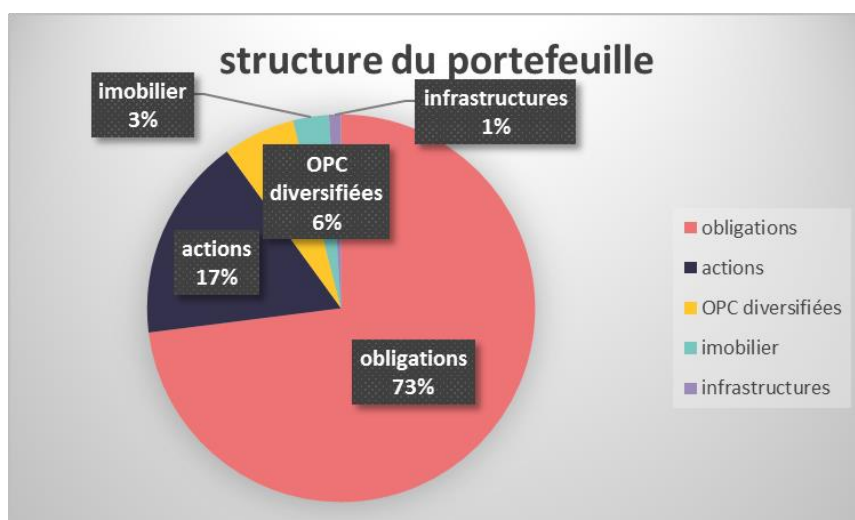
17 janvier 2019

ASSURANCE VIE GARANCE reconduit le taux de rendement de son fonds euros : 3,10%

Pour la deuxième année consécutive, GARANCE annonce un taux de rendement net de son fonds euros, *Actif général GARANCE*, de 3,10 %¹ sur le produit GARANCE Epargne, contrat d'assurance vie multisupports en unités de compte. A l'issue de sa première année de commercialisation et au-delà de ces belles performances renouvelées, le dernier-né des contrats de la mutuelle a trouvé un écho favorable auprès du public également grâce à la possibilité offerte d'investir 100% des cotisations sur le fonds euros.

Un taux de rendement élevé qui résulte de placements à long terme

Spécialiste historique de l'épargne retraite des professionnels indépendants depuis 1986, GARANCE a depuis l'origine une politique de placement qui repose sur une vision de long terme. Le portefeuille géré par Indép'AM, société de gestion d'actifs, filiale de GARANCE lui garantit des placements conformes à ses choix politiques et des frais réduits au seul bénéfice de ses clients.



L'investissement de GARANCE s'effectue sur l'actif général et repose sur un processus stable depuis plus de 15 ans. La durée du portefeuille obligataire s'établit aujourd'hui à 12 ans.

¹ Pour 2018, le taux de rendement net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux s'élève à 3,10% pour le produit GARANCE Epargne



GARANCE
Garants de votre
indépendance

Des performances au seul bénéfice des adhérents

Si le taux de performance de son actif général repose sur une politique de placements à échéance longue, la redistribution au seul bénéfice de ses adhérents tient aussi au statut mutualiste de GARANCE. La mutuelle n'a en effet pas d'actionnaires à rémunérer et agit ainsi dans le seul intérêt de ses clients.

GARANCE Epargne, un des seuls contrats d'assurance vie multisupports à proposer aux épargnants de sécuriser 100% de leur épargne

En complément des modes de gestion intégrant des unités de compte qui permettent de bénéficier d'une exposition à la carte sur les marchés financiers, GARANCE offre la possibilité aux souscripteurs à GARANCE Epargne d'opter pour un profil 100% sécurisé. Les souscripteurs peuvent en effet choisir de placer l'intégralité de leur épargne sur le fonds en euros. Dans le respect de ses clients, GARANCE ne pratique aucune incitation à aller vers des supports plus risqués pour bénéficier du fonds en euros. Ainsi la mutuelle exerce pleinement son rôle d'assureur en garantissant les capitaux investis sans déplacer le risque vers le client.

Une première année commercialisation prometteuse

Lancée officiellement début mars 2018 auprès de l'ensemble de ses publics, GARANCE Epargne affiche une collecte nette de 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

« Produit phare de la stratégie d'ouverture à tous les publics de GARANCE, GARANCE Epargne tient ses promesses. Le politique de placement de la mutuelle et la durée du portefeuille obligataire nous permet aujourd'hui d'envisager sereinement l'avenir », précise Xavier COURATIER, Directeur technique et financier de GARANCE

A propos de GARANCE :

GARANCE est la première mutuelle de France, en chiffre d'affaires, sur le marché de la retraite Madelin. Acteur majeur de l'épargne retraite avec près de 275 000 adhérents et 350 000 contrats en portefeuille, GARANCE a également su développer une offre globale d'assurance de personnes désormais ouverte à tous. www.garance-mutuelle.fr

Contacts presse

Elisabeth MARZAT – Relations presse – 01 53 21 12 44 / 06 65 59 61 69 emarzat@garance-mutuelle.fr

Philippe BOLLECKER – Directeur général délégué – 01 53 21 11 62 pbollecker@garance-mutuelle.fr